

# DÉLÉGATION DE SIGNATURE

---

## Le Président de l'Université de Strasbourg

---

**Michel Deneken**  
Président

Affaire suivie par  
Anne-Catherine Brehm  
Tél. : 03.68.85.11.59  
brehm@unistra.fr

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 712-2
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg et notamment son article 42
- VU** les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg validées

Réf. : ACB/2017-1015

**ARRETE**

### Article 1

Délégation est donnée à Madame Hélène DOLLFUS, Directrice de l'Unité de Recherche « Laboratoire de Génétique Médicale – UMR\_S 1112 » à effet de signer :

- Tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution du budget de son unité de recherche en dépenses et en recettes (CF : R42LGMO)
- Tout marché et commande, nécessaire à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 €
- Tout ordre de mission et autorisation d'absence relatif à un déplacement se déroulant au sein de l'Union Européenne et de la Suisse

### Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de Madame Hélène DOLLFUS, Monsieur Jean-Marc DANSE (Maître de Conférences) reçoit délégation de signature pour l'exécution des dépenses (bons de commande et attestation de service fait).

### Article 3

En cas d'absence et d'empêchement de Madame Hélène DOLLFUS et de Monsieur Jean-Marc DANSE, Madame Corinne STOETZEL (Ingénieur de Recherche) reçoit délégation de signature, uniquement pour l'exécution des dépenses (bons de commande et attestation de service fait).

### Article 4

La délégation prend effet à compter de la date d'affichage. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le Président,



  
Michel DENEKEN

**Transmission à :** Madame la Rectrice, Chancelière des Universités d'Alsace, Monsieur l'Agent Comptable, Direction des finances, Direction des Ressources Humaines, Service des affaires juridiques, Direction générale des services, Madame Hélène Dollfus, Monsieur Jean-Marc Danse, Madame Corinne Stoetzel.